

Temps de travail

Dernière mise à jour : 20 septembre 2022

Cette fiche traite du temps de travail réellement presté au sein des exploitations wallonnes d'abord en globalité et ensuite par exploitation. Cette thématique est abordée grâce à la notion d'unité de travail (UT), qui correspond au concept d'équivalent temps plein utilisé dans les autres secteurs d'activités économiques (ETP).

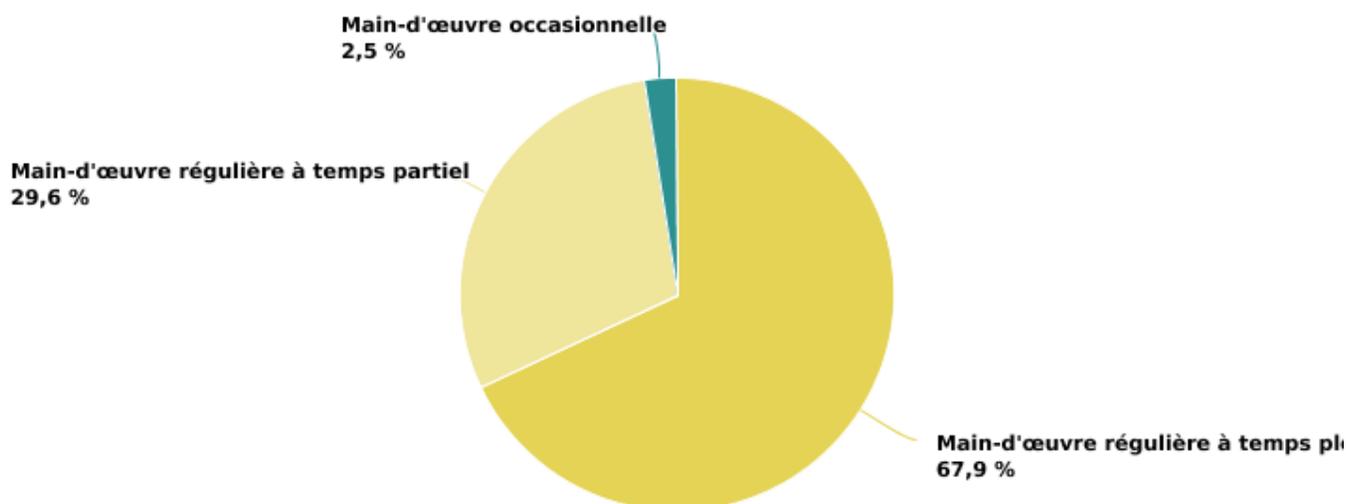
En 2020, on recense 15 000 UT en agriculture, soit 1,19 UT par exploitation. En moyenne, une UT gère 49 ha mais cela peut fortement varier selon l'orientation technico-économique et la taille de l'exploitation. Plus l'exploitation est grande, moins elle nécessite de main-d'œuvre par unité de taille (superficie et/ou bétail).

Le travail dans le secteur agricole est réalisé par environ 15 000 UT

En 2020, 15 106 unités de travail [UT] sont occupées dans le secteur agricole wallon. Ces UT se répartissent en 3 catégories : travailleurs réguliers à temps plein, à temps partiel et travailleurs occasionnels. La quasi-totalité (98 %) de ces personnes travaillent régulièrement sur l'exploitation et deux sur trois sont à temps plein, soit 10 258 UT. A cela s'ajoute la main-d'œuvre saisonnière, soit 372 UT, équivalant à 78 928 journées de travail.

Le taux d'occupation en Wallonie est de 55 %.

Répartition des unités de travail selon leur rythme de travail en 2020



EAW_Source : SPF Économie DG Statistique (Statbel)

© SPW - 2022

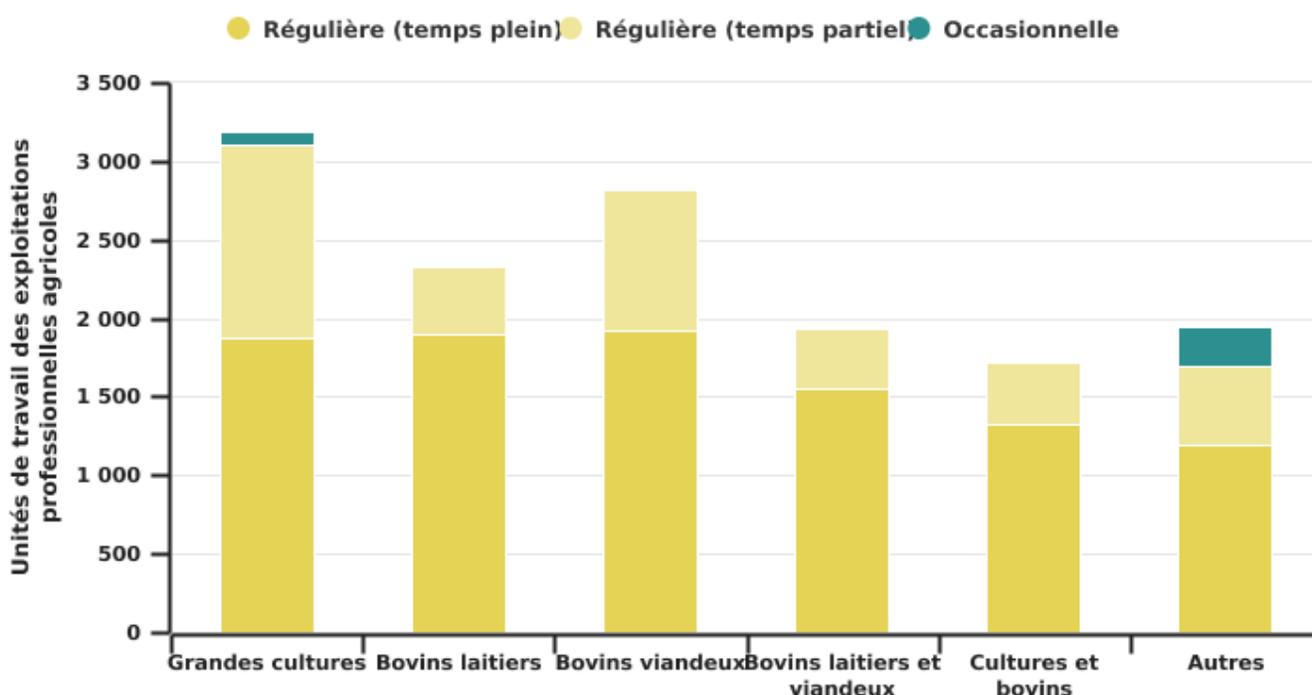
- Une UT sur quatre se retrouve dans les exploitations spécialisées en grandes cultures. Cependant, vu la présence de nombreux temps partiels et de travailleurs occasionnels, le taux d'occupation y est relativement faible

L'approche selon les orientations technico-économiques [OTE] s'effectue pour les exploitations professionnelles soit 10 736 fermes en 2016 regroupant 14 738 UT dont 359 UT saisonnières. Le taux d'occupation des exploitations professionnelles (57 %) est légèrement supérieur à l'ensemble des exploitations wallonnes.

Avec 23 % des UT, le secteur des grandes cultures est celui qui emploie le plus d'actifs. Cependant, si on s'intéresse au taux d'occupation, les exploitations spécialisées en grandes cultures atteignent 48 %, soit moins que la moyenne régionale des exploitations professionnelles. En effet, dans ce secteur, les [travailleurs réguliers](#) occupent globalement moins souvent des emplois à plein temps et le recours aux [travailleurs occasionnels](#) est plus fréquent. Ce rapport atteint, par contre, 72 % dans les exploitations spécialisées en bovins laitiers, disposant de beaucoup de personnes travaillant à temps plein et très peu de travailleurs occasionnels, vu l'importance du travail d'astreinte.

Depuis 2001, les exploitations professionnelles ont perdu en moyenne 27 % de leur effectif, soit plus de 5 000 UT. Suite à l'abandon de la traite, conséquence des crises à répétitions ayant frappé ce secteur d'activité, la perte la plus importante concerne les exploitations spécialisées en bovins laitiers (- 47 % soit moins 2 111 UT) suivies de près par les exploitations combinant cultures et bovins. A l'inverse, les exploitations de grandes cultures occupent plus de travailleurs qu'en 2001 (+ 7 % soit plus 212 UT). Les évolutions suivent les mêmes tendances que le nombre d'[exploitations](#) dans ces OTE.

Répartition des unités de travail régulières selon leur rythme de travail et l'OTE en 2020



EAW_Source : SPF Économie DG Statistique (Statbel)

© SPW - 2022

- La Flandre disposant de beaucoup de main-d'œuvre saisonnière, le taux d'occupation est plus faible en Flandre (46 %) qu'en Wallonie (60 %)

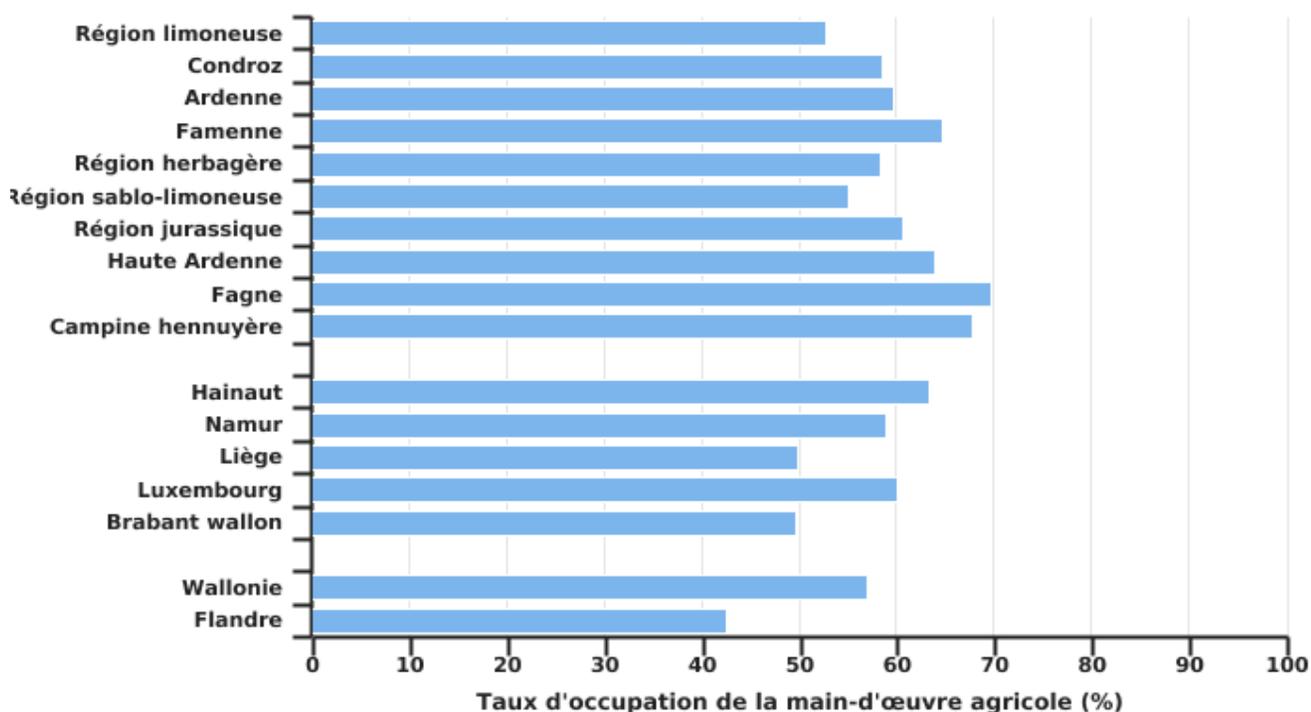
En 2020, 37 % des UT se retrouvent en **région** limoneuse, viennent ensuite le Condroz et l'Ardenne (14 % des UT chacune). Le rapport entre les UT et le nombre de travailleurs agricoles est variable selon la région agricole, il varie de 49 à 70 %. Cette variation vient du recours plus ou moins important à de la main-d'œuvre saisonnière car on observe très peu de différence au niveau du rythme de

travail des actifs agricoles. Par exemple, la région jurassique et l'Ardenne ont peu recours à des travailleurs occasionnels, d'où un taux d'occupation légèrement plus élevé et inversement pour la région limoneuse et le Condroz.

Les **provinces** de Hainaut et de Liège sont les provinces comptabilisant le plus de travailleurs agricoles. Il s'agit également des deux provinces avec le plus d'exploitations. Ensemble, elles totalisent environ 6 UT sur 10. La province de Luxembourg, principalement composée d'exploitations orientées bovins, a le taux d'occupation le plus (60 %).

La Wallonie regroupe 31 % des UT nationales travaillant régulièrement, mais seulement 6 % des UT saisonnières. La **Flandre** disposant de beaucoup de travailleurs occasionnels, le taux d'occupation est de 41 % (vs 55 % pour l'ensemble des exploitations wallonnes) et cela même si la proportion de travailleurs réguliers à temps plein est similaire.

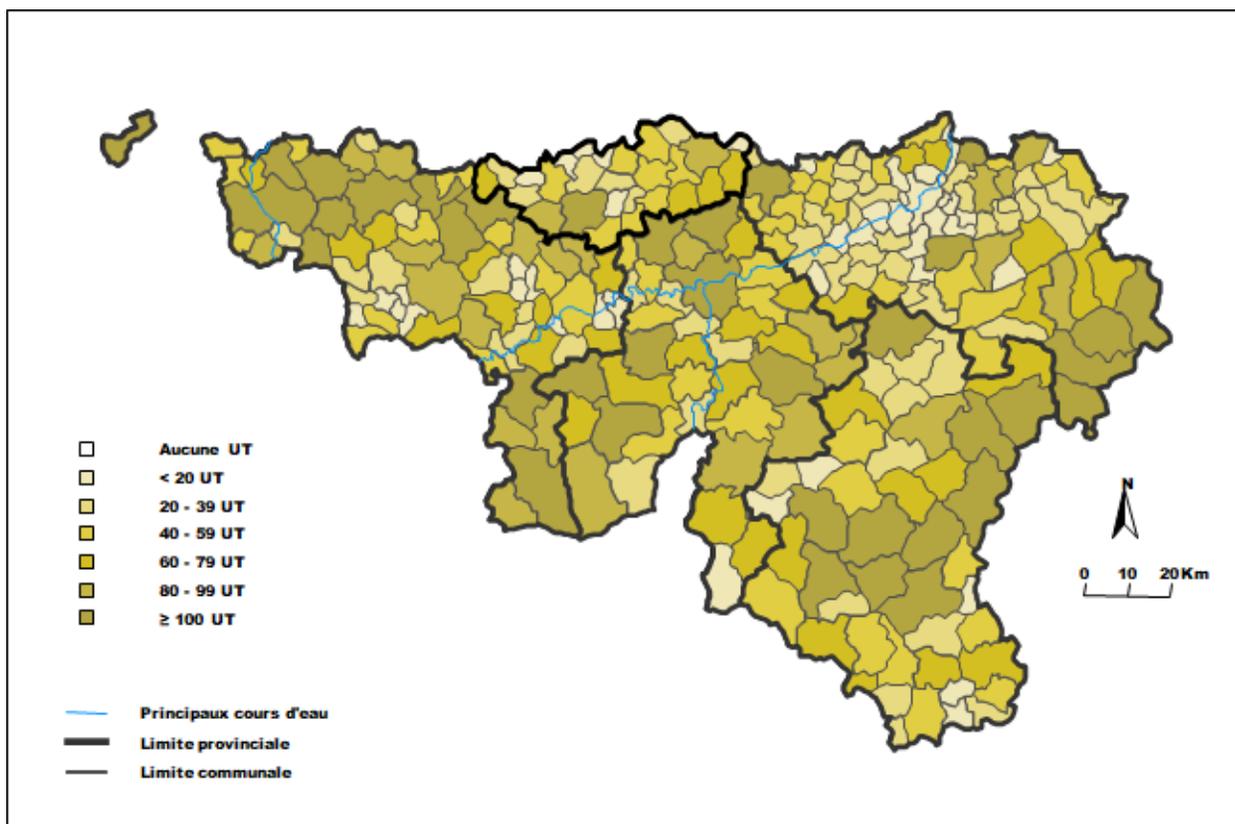
Taux d'occupation de la main-d'œuvre en Wallonie et en Belgique en 2020



EAW_Source : SPF Économie DG Statistique (Statbel)

© SPW - 2022

Répartition des unités de travail par commune en 2020



SPF Économie DG Statistique (Statbel)

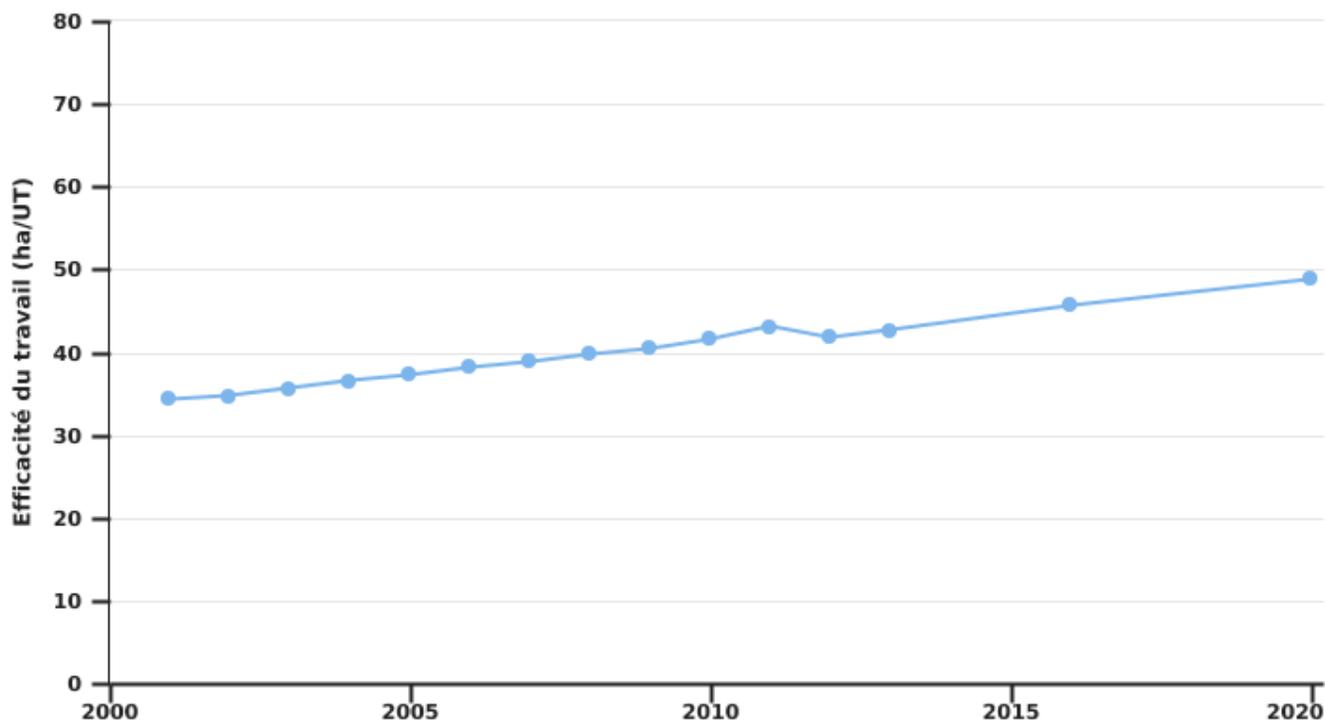
© SPW - 2022

En moyenne, 1,19 UT travaille dans les exploitations wallonnes et une UT peut gérer 49 ha

En 2020, la Wallonie compte en moyenne 1,19 UT par exploitation dont 3 % sont des travailleurs occasionnels. En moyenne, une UT gère 49 ha.

En 2001, le nombre moyen d'UT était de 1,11 unité dont 1 % de travailleurs occasionnels. A cette époque, l'efficacité du travail, c'est-à-dire le nombre d'hectares gérés par une UT, était plus faible. En effet, une UT exploitait en moyenne 34 ha en 2001 soit une efficacité 31 % moins élevée. Cela s'explique car même si le nombre d'UT moyen a progressé, cela a été moins rapide que celle de la SAU moyenne par exploitation (+ 19 ha depuis 2001).

Evolution de l'efficacité du travail



EAW_Source : SPF Économie DG Statistique (Statbel)

© SPW - 2022

- L'efficacité du travail est nettement plus faible en horticulture

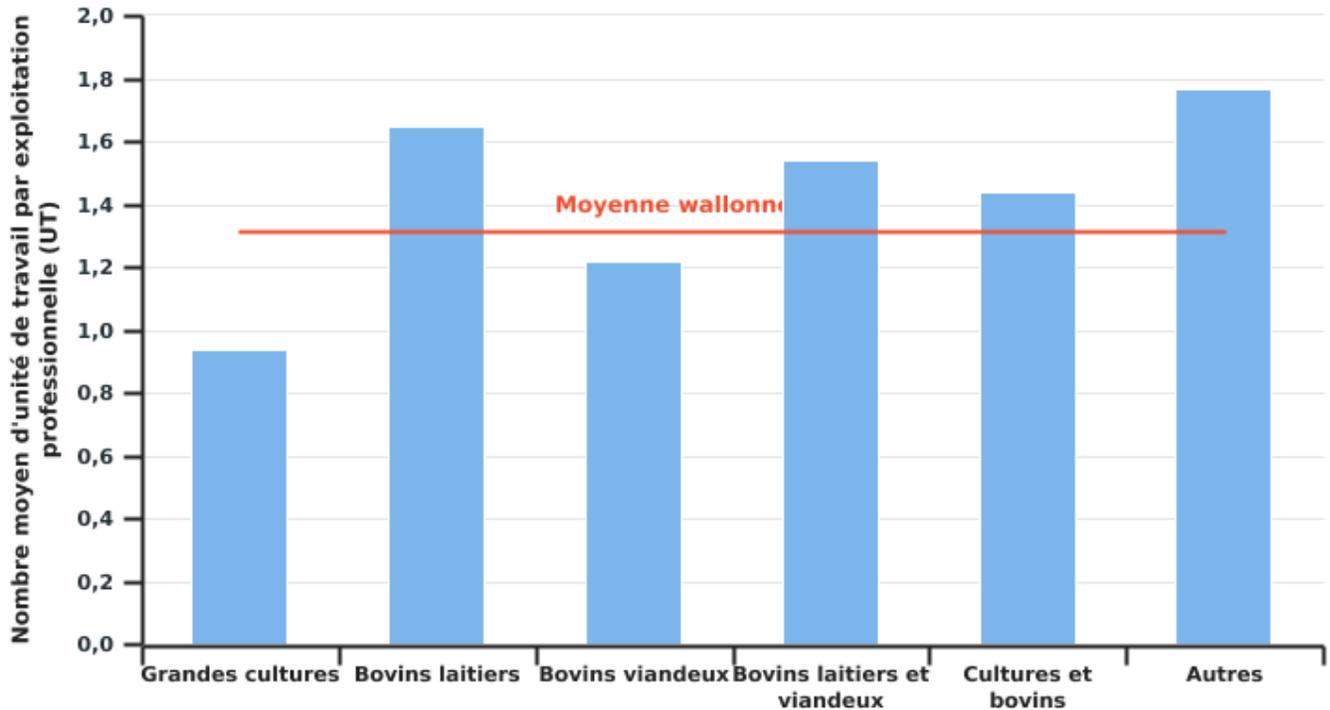
L'approche par orientation technico-économique est réalisée pour les exploitations professionnelles qui comptent en moyenne 1,31 UT par exploitation contre 1,19 UT pour l'ensemble des exploitations (professionnelles et non professionnelles).

L'horticulture est le secteur nécessitant le plus de main-d'œuvre, en moyenne 2,7 UT par exploitation, ce qui explique le recours important à la main-d'œuvre saisonnière (31 %). Les élevages spécialisés en bovins laitiers, avec 1,65 UT par exploitation, sont également gourmands en main-d'œuvre. A l'inverse, les exploitations spécialisées en grandes cultures nécessitent en moyenne 0,94 UT par exploitation.

Avec en moyenne une UT pour 76 ha, l'efficacité du travail est la meilleure dans les exploitations spécialisées en grandes cultures. La plus grande mécanisation permet certainement un gain en main-d'œuvre et, contrairement aux élevages, une présence 7 jours sur 7 n'est pas obligatoire. En horticulture, une main-d'œuvre importante est nécessaire malgré des surfaces restreintes. Cela entraîne une efficacité du travail à l'hectare moindre avec 9 ha par UT. La main-d'œuvre est également importante en élevage laitier avec l'astreinte biquotidienne de la traite. En moyenne, dans

ce secteur, un équivalent temps plein peut exploiter 43 ha. Depuis 2001, l'efficacité du travail a tendance à augmenter quelle que soit l'OTE.

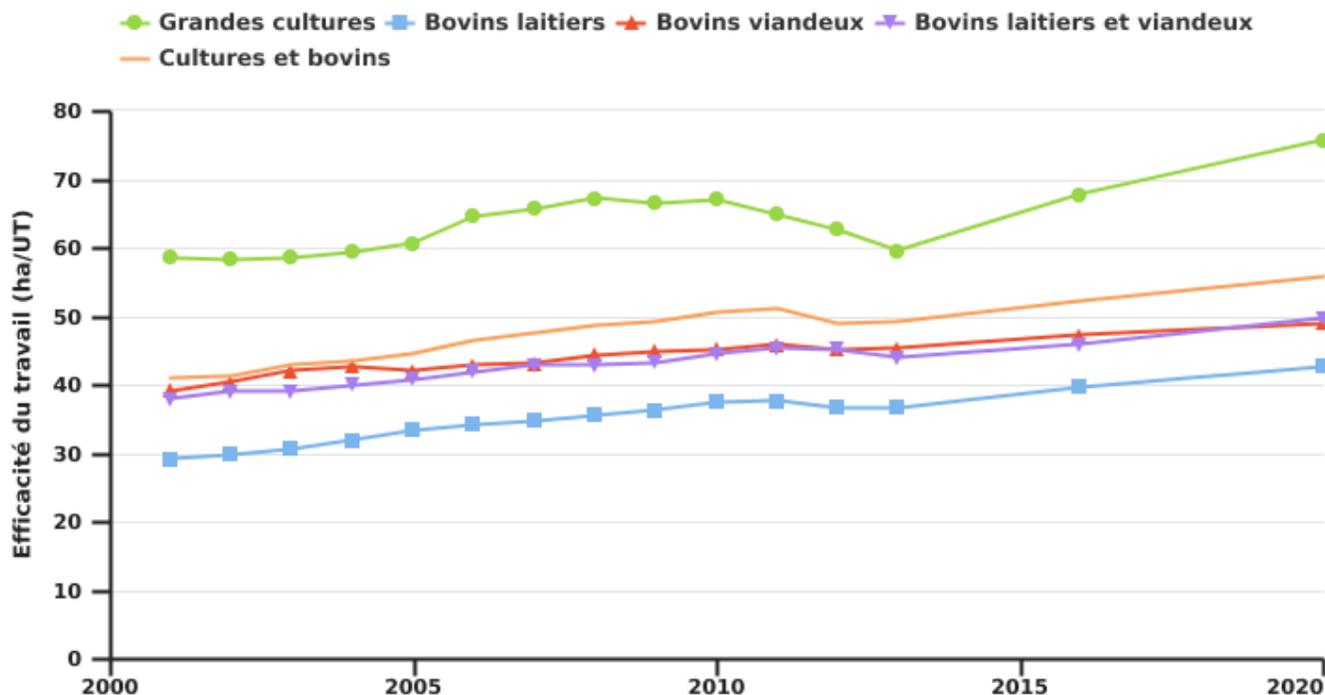
Nombre moyen d'unités de travail selon l'OTE en 2020



EAW_Source : SPF Économie DG Statistique (Statbel)

© SPW - 2022

Evolution de l'efficacité du travail selon l'OTE



EAW_Source : SPF Économie DG Statistique (Statbel)

© SPW - 2022

- La Flandre disposant de productions gourmandes en main-d'œuvre, l'efficacité du travail à l'hectare est moindre

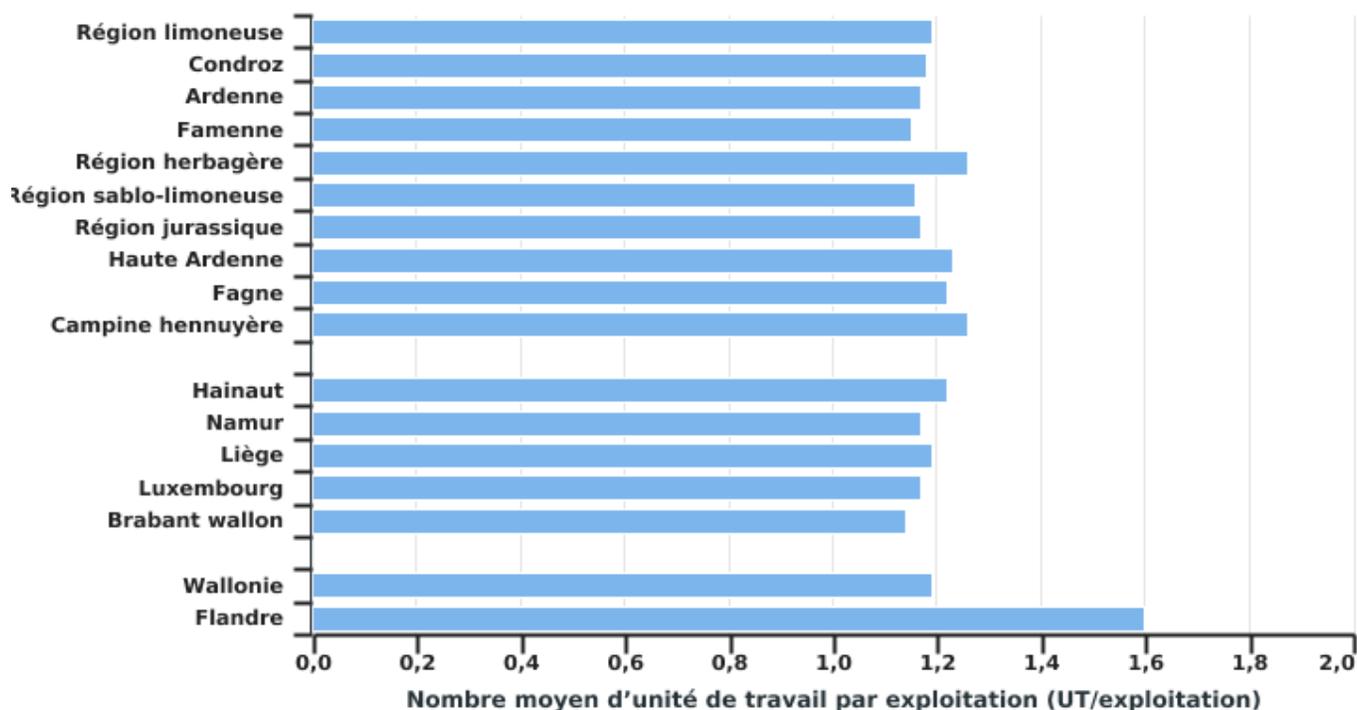
La production de lait nécessitant plus de main-d'œuvre, les **régions agricoles** orientées vers la production laitière (région herbagère et Haute Ardenne) disposent d'un nombre d'UT moyen par exploitation légèrement supérieur à celui des autres régions agricoles et à la moyenne régionale (1,19 UT/exploitation).

A l'échelon des **provinces**, le nombre d'UT par exploitation est plus faible dans le Brabant wallon (1,14 UT/exploitation), province orientée principalement vers les grandes cultures.

La **Flandre** étant orientée vers des productions agricoles requérant plus de main-d'œuvre comme l'horticulture, le nombre moyen d'UT par exploitation (1,64 en 2020) est plus élevé qu'en Wallonie. Pour la Belgique, ce chiffre est de 1,45 UT/exploitation.

En ce qui concerne l'efficacité du travail, la Flandre est loin derrière la Wallonie avec 17 ha par UT. Cela s'explique non seulement par la présence de ces productions nécessitant plus de main-d'œuvre mais également par la présence importante de productions hors sol.

Nombre moyen d'unité de travail par exploitation en 2020



EAW_Source : SPF Économie DG Statistique (Statbel)

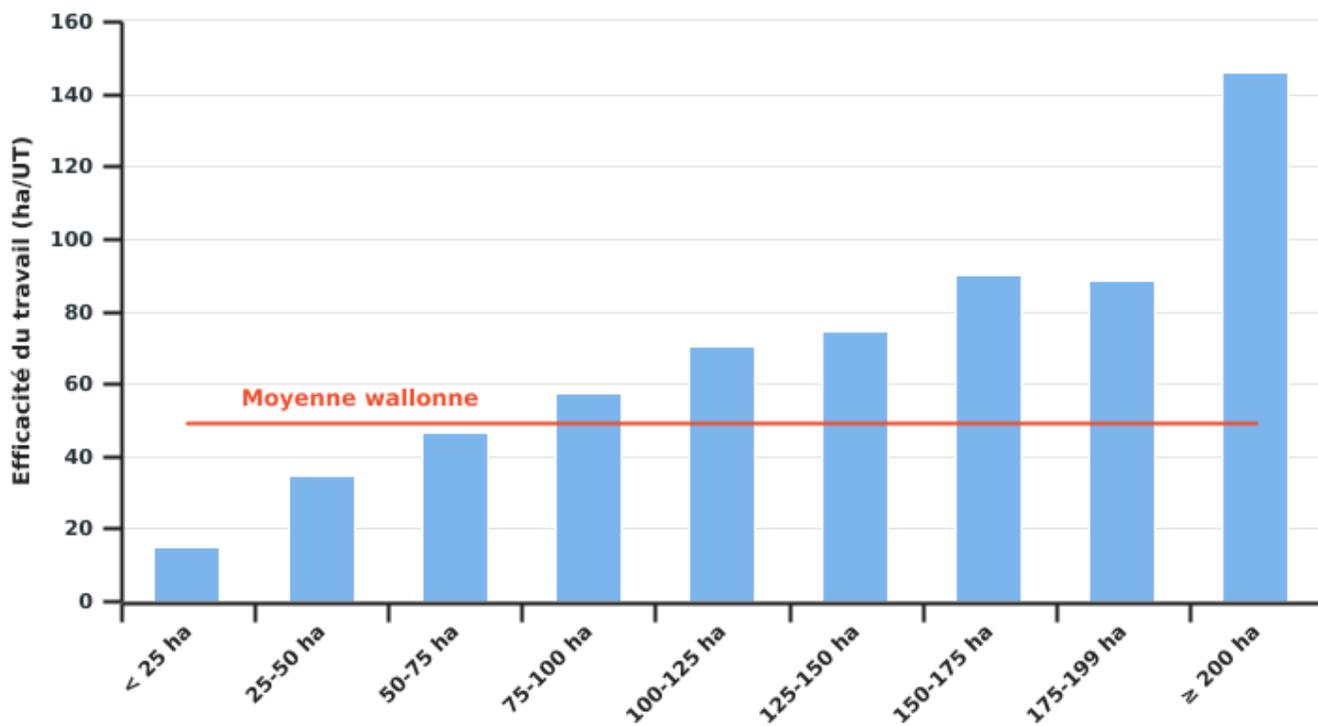
© SPW - 2022

L'efficacité du travail augmente avec la taille de l'exploitation

L'efficacité du travail augmente avec la taille de l'exploitation. Cela est dû à l'effet combiné du nombre de travailleurs qui augmente avec la taille de l'exploitation, et du nombre de travailleurs à temps partiel plus important dans les petites exploitations. Une UT dans les petites exploitations (< 25 ha) gère donc moins d'hectares que dans les grandes exploitations (> 100 ha), respectivement 15 et 86 ha.

En 2020, un cinquième de l'effectif d'UT wallon se situe dans les petites exploitations (< 25 ha) et un quart dans les grandes (> 100 ha). Cependant, la progression dans ces deux catégories est totalement différente. Depuis 2001, le nombre d'UT dans les exploitations de moins de 25 ha a été divisé par deux, tandis que le nombre d'UT dans les exploitations de plus de 100 ha a doublé. La diminution du nombre d'UT a lieu dans les exploitations disposant d'une superficie moyenne de moins de 75 ha, au-delà, les UT ne cessent d'augmenter depuis 2001.

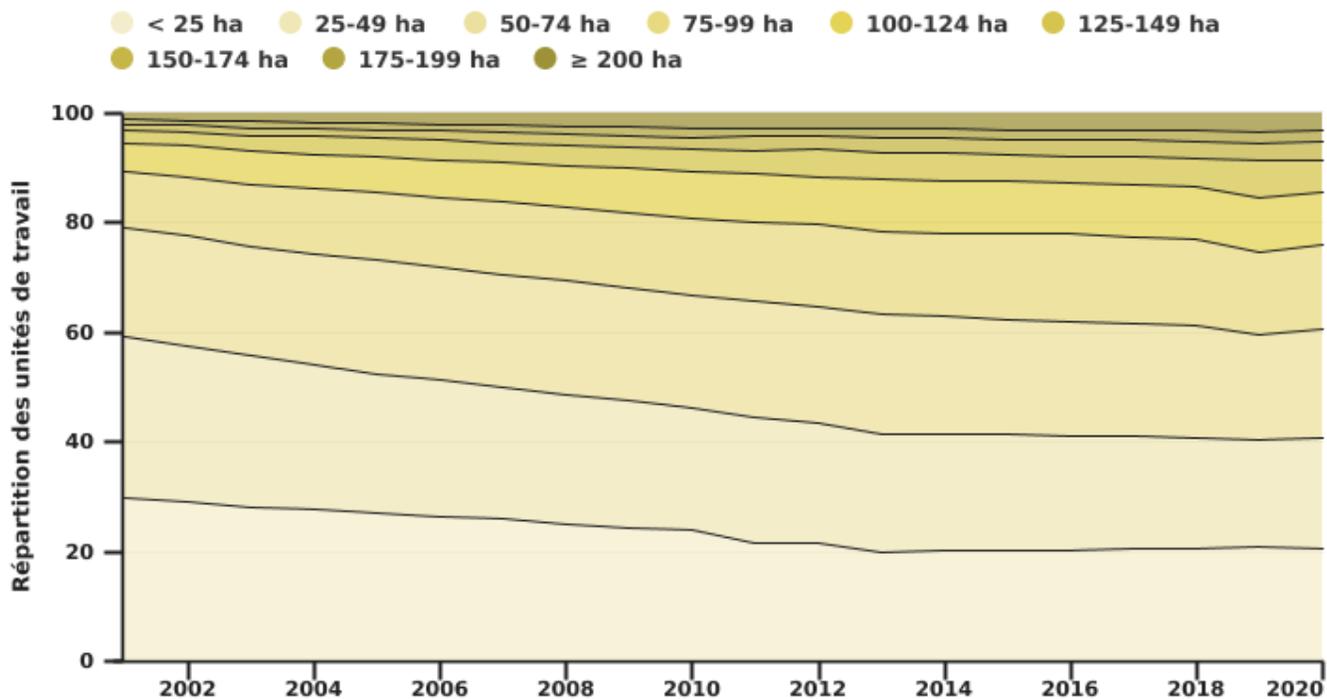
Efficacité du travail selon la taille des exploitations en 2020



EAW_Source : SPF Économie DG Statistique (Statbel)

© SPW - 2022

Evolution du nombre d'unités de travail selon la taille de l'exploitation



EAW_Source : SPF Économie DG Statistique (Statbel)

© SPW - 2022

En savoir plus ?

Source :

- Direction générale Statistique, Service public fédéral Économie (Statbel)

